Image not found or type unknown

Ai-je le droit de faire appel

Par **klyde07**, le **02/07/2010** à **15:51**

Bonjour,
Le 02/07/2010 un verdict à été rendu suite à une affaire me concernant avec mes anciens voisins.Eux me reprochait de les avoirs agressés physiquement et moi d'avoir été agressés par eux.Finalement tout le monde à été relaxés et aucune condamnation n'a été donnée.Ma question est :Ai-je le droit de contester cette decision et faire appel pour un nouveau procés?Dans l'attente d'une reponse merci.

Par **Maître marque**, le **05/07/2010** à **16:52**

Bonjour,

L'article 497 du CPP précise que la partie civile ne peut faire appal quant à ses intérêts civils seulement.

Aussi, devant ce jugement de relaxe et si vous estimez que cette décision à l'égard de votre adverse est injuste, vous n'avait aucun moyen d'agir.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés